

La Vie Amplifier

N°51
2ème semestre 2022



Le Mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité.

Par ailleurs, je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune: l'ensemble du Conseil Municipal, Adjointes et Conseillers municipaux, ainsi que l'ensemble du personnel communal.

Je remercie également chacun des acteurs de notre commune: Présidents, membres et bénévoles des associations : Comité d'animation, Société de Pêche et Société de Chasse.

Grâce à vous tous, Amplier existe, vit et se dynamise.

Aux nouveaux habitants qui sont venus vivre, en 2022, dans notre commune, je leur souhaite de s'épanouir pleinement et de trouver le bien être à Amplier
2023 verra le lancement des travaux de voirie et de borduration de la rue de l'Eglise et de la rue du Marais. De même que la poursuite des différentes réflexions, études au sujet de l'aménagement des environs de la Mairie.

Bonne lecture de ce premier bulletin de l'année et belle année à vous.

Le Maire,

Hubert TASSENCOURT

Vie pratique

Horaires de mairie et de permanences :

Mardi, de 10h à 12h et de 17h30 à 19h
(permanence des Adjointes, de 18h à 19h)

Jeudi, de 17h30 à 19h
(permanence du Maire, de 18h à 19h)

Coordonnées du Maire : 06.73.58.96.58

Coordonnées des adjoints :

Chantal de Lamarlière : 03.21.48.50.74 ou 06.24.36.18.75

Didier Verrièle : 03.22.32.96.93 ou 06.16.56.62.44

Coordonnées de la Mairie : 03.21.48.50.43

mairieamplier62760@gmail.com

RATICIDE

Pour éviter la prolifération de rats dans notre Commune, la Municipalité met du raticide, à disposition des administrés.

[Retrait en Mairie](#)



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la Commune est en ligne depuis septembre. N'hésitez pas à le consulter.

Attention, de multiples sites existent, tapez la bonne adresse !

<https://amplier.fr/>



Amplier

Le site de la commune

Accueil

La commune ▾

Les services ▾

Vie pratique ▾

À la découverte du territoire ▾

CARTES D'IDENTITE - PASSEPORTS

Les demandes sont à formuler au bureau de la police municipale de Doullens (pré-demande en ligne obligatoire, sur le site servicepublic.fr), uniquement sur rendez-vous au **03-22-32-42-46**

Les pièces à fournir :

2 photos,

Votre ancienne carte

Votre livret de famille

2 justificatifs de domicile



AUTORISATION D'URBANISME

Les Autorisations d'Urbanismes (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable de travaux, Permis de construire ou d'aménager, Permis de démolir...) peuvent s'effectuer désormais par voie électronique : c'est la SVE (Sollicitation par Voie Electronique) sur le site

www.sve-urbanisme.campagnesartois.fr

Le dépôt papier en Mairie est bien sûr toujours possible.

La Boîte à livres

Des livres sont à votre disposition en Mairie (adultes, enfants): il vous est possible de les prendre/emprunter/échanger, lors des permanences.

Si vous avez des livres adultes ou enfants à proposer, vous pouvez les amener en Mairie.



Recensement de population



Au 1^{er} janvier 2023, la population d'Amplier est de **305 habitants**

Soucieux d'être à votre écoute, **la boîte à idées** est toujours à votre disposition.

Vous pouvez écrire vos remarques, suggestions ou idées.

N'hésitez pas à partager avec nous, l'équipe municipale prendra en compte tous les messages.

Notre village

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les invitons à venir se présenter en Mairie, afin que nous puissions actualiser la liste de nos administrés !

Bienvenue à :

- M. Mme CADINOT Alexandre et Claire et leurs enfants Léo, Chloé, Hugo, au 16 rue Jules Lefebvre
- M. et Mme MANNESSIER Patrice et Dominique, au 273 rue Jules Lefebvre
- M. et Mme BOVAL Jérôme et Alexandra, et leurs enfants Johanna et Deborah, au 599 rue Jules Lefebvre

Dans nos registres d'État civil

Les naissances :

Lizio MONCHAUX HAROUEL, au 168 rue d'Orville, le 25 décembre 2022

Les décès :

Danielle BERTRAND, le 23 juin 2022

Ginette GOUDAL, le 22 juillet 2022

Jean-Louis BREBANT, le 15 août 2022

Christine DEWEER, le 6 novembre 2022

Jacqueline DAMIENS, le 11 novembre 2022

Les PACS :

Laurent LIEVRE et Alain ROUTIER , le 22 octobre 2022

Recensement citoyen

Tout jeune français, garçon ou fille, doit se présenter, **personnellement en Mairie dans les 3 mois suivant ses 16 ans**, pour se faire recenser, muni des pièces suivantes : *carte d'identité, justificatif de domicile et livret de famille.*

Une attestation de recensement lui sera alors remise, dont il aura besoin pour le passage d'examens, de concours ou du permis de conduire.

Messe

Elle se tiendra le dimanche 29 janvier 2023 à 10h30 en l'église d'Amplier



Cette année, l'opération se tiendra les **17/18/19 mars 2023.**

Nous proposerons un nettoyage du village et des alentours, **le samedi 18 mars 2023.**

Vous êtes tous conviés à vous associer à cette opération (gants, chasubles et sacs poubelles seront fournis).



TELETHON

La Commune et le Comité d'Animation se sont mobilisés pour le téléthon en organisant une collecte écocitoyenne, à l'initiative de Gauthier, jeune courrierois de 12 ans, ambassadeur de l'opération menée au profit de la recherche sur les maladies rares.

De nombreuses piles ont déjà été déposées sous le préau de la Mairie, merci pour ce geste !

Vous pouvez encore déposer vos piles usagées, jusqu'au samedi 28 janvier 2023.

Les travaux prévus en 2023

Des travaux de voirie, de borduration et d'assainissement pluvial ainsi que de trottoirs sont prévus pour cette première partie de l'année rue de l'Eglise, rue du Marais et au Hameau du Petit Amplier.

Acquisition du Hangar de Mme DAILLET : la commune a fait l'acquisition du hangar de Mme DAILLET qui jouxte l'aire de jeux et l'arrière de la Mairie dans le but de le réhabiliter et d'y aménager l'atelier municipal.

Aménagement environs de la Mairie : courant 2022, la commune s'est lancée dans une étude sur l'aménagement des environs de la Mairie, avec l'accompagnement technique du CAUE.



Dans un but :

- de mise aux normes relatives à l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- de mise aux normes sanitaires,
- d'aménagement de l'atelier municipal après réhabilitation du hangar de Mme DAILLET,
- d'aménagement de la cour de la Mairie et de ses abords et d'aménagement paysager de l'espace vert situé derrière la Mairie et à côté de l'aire de jeux.

Cette étude aboutira sur un projet global en plusieurs tranches pour, à terme, apporter à notre village des locaux agréables, sobres en énergie et aux normes sanitaires et un espace à la disposition des habitants.

Assainissement non collectif Petit Amplier : les travaux de raccordement continueront dès obtention du feu vert de la Police de l'Eau.

Gestion des ordures ménagères : le SMIRTOM

La mise en place de la TEOMI a permis de réaliser sur l'ensemble du SMIRTOM une baisse du tonnage collecté en passant de 226 kg en 2021 par habitant à 160 kg en 2022 et ce avec un tonnage récolté en déchetterie équivalent. C'est donc l'amélioration du tri sélectif qui a permis d'aboutir à ce résultat : **une baisse d'environ 200 tonnes par mois des ordures ménagères collectées, on a évité une augmentation des taxes**, malgré l'augmentation de la TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes cette année qui passe à 51 € / tonne (contre 40€ en 2022)



Continuons ainsi tout en améliorant ce tri : en effet, dans les conteneurs de Tri Sélectif, **on retrouve environ 40 % de papier et de cartons qui doivent être mis dans les points d'apport volontaires**. De même, **ne pas mettre dans les poubelles jaunes de sacs noirs remplis de déchets**, même recyclables, car dans ce cas **c'est la totalité de la benne qui part en enfouissement**.

Le plan de la tournée de ramassage des poubelles sera légèrement modifié au cours de cette année et de nouveaux marquages seront réalisés dans la commune.

Vous trouverez à la fin de ce journal le calendrier 2023 de ramassage des Ordures Ménagères et du Tri sélectif.

Le marais

Les mares ont été nettoyées par le **Lycée agricole de Tilloy-Les-Mofflaines**.

Une belle vidéo a été réalisée, à cette occasion, retrouvez la sur :

<https://www.facebook.com/CampusAgroEnvironnemental.Arras/videos/697601231891553>



Depuis début octobre, le **SYMCEA** entretient les têtes de saules et nettoie le tour du marais. En prévision : nettoyage de la zone humide et enlèvement des embâcles de la rivière.

Le mot du Comité d'Animation

Les animations

Chasse aux œufs : Samedi 9 avril 2022. Après la chasse aux œufs, parents et enfants ont pu partager un goûter.

Le 13 juillet : Repas dansant avec retraite aux flambeaux et feu d'artifice : Environ 150 participants dans une ambiance conviviale

La réderie du 11 septembre : 65 exposants, un succès dans l'organisation et la restauration – Nous envisagerons une version différente pour 2023 pour satisfaire au mieux les exposants

Le 11 Novembre 2022: Repas dans la salle : Cérémonie au monument suivie d'un apéritif offert par la mairie et du repas (couscous bien copieux qui a régalé les 39 participants)



ARBRE DE NOËL / COLIS

Les colis de Noël ont été offerts aux aînés le samedi 17 décembre, dans la matinée.

Nous les remercions pour l'accueil chaleureux réservé au Maire et aux Conseillers.



Le Noël des enfants, l'après-midi, a pu être maintenu malgré une météo bien froide. Les enfants qui n'ont pas pu être présents peuvent retirer leurs cadeaux à la mairie aux heures de permanence.

Nous restons ouverts à toute remarque ou proposition permettant d'innover ou d'améliorer ces prestations dans les années à venir, n'hésitez pas à en parler en mairie ou à mettre un mot dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Assemblée générale du comité d'animation le jeudi 19 janvier 20 h, salle communale

Ouverte à tous, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour l'assemblée générale et partager ensuite un moment de convivialité.

Nous remercions chaleureusement Elise pour son engagement au sein du Comité.

Le mot du président de la société de Pêche

L'ouverture prochaine se fera le samedi 11 Mars 2023.

Nouveau pour 2023, 8 rempoissonnements en truites Arc en ciel seulement du fait de l'augmentation du tarif des truites Farios et du nouveau règlement de notre fédération sur les truites Farios.

Avec le « NO KILL » (rejet du poisson dans l'eau) tous les jours de la semaine sur le parcours de Sarton à Orville, la société espère retrouver les truites sauvages qu'on a connues...D'ailleurs les pêcheurs en prennent...c'est la récompense de nos efforts...

En attendant l'ouverture qui se fera le 11 mars prochain, bonne année 2023 à tous.